MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15ème arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 9 XV 2010

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
Lundi 6 décembre 2010

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Guy Coudert, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Daniel-Georges Courtois -pouvoir à Françoise Malassis-. Anne Hidalgo -pouvoir à Fatima Lalem-, Isabelle Roy -pouvoir à Claude Dargent-.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs José Baghdad, Mathieu Blin, Grégory Canal, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Claire de Clermont-Tonnerre, Vincent Flouquet, Valérie Giovannucci, Philippe Mouricou, Fabrice Rousseau.

◇

1. Désignation des secrétaires de séance.
Anne-Charlotte Buffeteau et Jean-Baptiste Menguy.

◇

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 8 novembre 2010.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Je le soumets au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◇

3. Communication sur les investissements d'intérêt local programmés pour 2011.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une nouvelle procédure de la Mairie de Paris qui nous donne un communiqué sur les investissements d'intérêt local avant le vote du budget. Le rapporteur est Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement, ce n'est qu'une information concernant les investissements localisés de 2011, qui sont surtout d'ailleurs les investissements d'intérêt local, très exactement. Pour votre information, je vais vous présenter très calmement et très rapidement les nouvelles modalités de ventilation de crédit qui existent à partir de 2011 en ce qui concerne les relations entre la Ville de Paris et ses arrondissements.

Pour ce qui est appelé globalement Investissements Localisés, les « I.L. », pour le 15ème arrondissement nous bénéficions d'une somme de 13,29 millions d'euros au total et qui se répartissent en deux grandes catégories :

- Ce que nous appelons les AP1 existaient déjà auparavant avec un mode de calcul inchangé par rapport aux dernières années. Ils concernent en fait les grosses opérations supérieures à 1 million d'euros. Pour l'année prochaine nous est allouée la somme de 6,115 millions d'euros.

- La nouveauté apparaît sur ce que nous appelons les AP2 qui sont partagés maintenant en deux catégories : les investissements d'intérêt local, c'est l'objet de cette communication. Cela concerne les voiries secondaires et les espaces verts ainsi que les établissements transférés qui sont plafonnés cette année à

5,7 millions d'euros. Ensuite, les voiries principales et les équipements non transférés qui sont de 1,5 million d'euros.

Au total, entre AP1 et AP2 : 13,29 millions d'euros pour l'arrondissement.

Cette modification de procédure résulte de différentes délibérations qui accordent aux Maires d'arrondissements la faculté de déterminer librement une partie de la programmation d'investissements localisés dans la limite de l'enveloppe qui leur est octroyée, c'est-à-dire pour nous 5,7 millions d'euros. Les deux enveloppes des investissements localisés -espaces publics et équipements de proximité- se caractérisent chacune par un plafond de 2.100.000 euros pour la première et 3.600.000 euros pour la seconde. Les enveloppes ont été définies à partir de critères objectifs tels que la vétusté des équipements de proximité et de l'espace public, le montant des crédits d'entretien engagés ces dernières années, le niveau de la population de l'arrondissement, la fréquentation desdits équipements qui détermine le taux d'usure, etc.

Cette disposition fut complétée par une délibération de 2009 qui dispose, dans son article 2 - alinéa 7, qu'avant la séance budgétaire du Conseil de Paris le Maire d'arrondissement présente au Conseil d 'arrondissement l'ensemble des travaux programmés pour chacune de ces deux enveloppes. Il est d'ailleurs également prévu que le Maire présente au Conseil d 'arrondissement, au moment de l'examen du compte administratif, le détail des dépenses qui ont été effectivement réalisées. Cette présentation aura donc lieu en juin 2012 au titre des dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire 2011.

Pour ce qui est des investissements d'intérêt local 2011, l'enveloppe « espace public » s'élève à 2.100.000 euros ; elle porte sur les espaces verts inscrits à l'inventaire des équipements de proximité et sur la voirie secondaire, hors éclairage. L'enveloppe « équipements de proximité » qui s'élève à 3.578.000 euros ne concerne que ceux qui sont inscrits à l'inventaire de l'arrondissement, c'est-à-dire les écoles maternelles et élémentaires, les crèches, la maison des associations, les terrains de sport, gymnases, bains-douches, centres d'animation et antennes jeunes et Mairie d'arrondissement.

Les opérations qui ont été inscrites dans ces deux enveloppes ont naturellement été sélectionnées en étroite collaboration avec les chefs de circonscription concernés. Plusieurs réunions ont eu lieu au cours du premier semestre 2010 autour du Maire et de ces services, parfois même en présence du directeur central, ce fut le cas pour la Jeunesse et les Sports avec Madame Coulon-Kiang.

Voici, mes chers collègues, ce que j'avais à vous indiquer sur cette communication ; vous avez évidemment un tableau qui récapitule exactement les sommes qui sont allouées, activité par activité. Si vous avez des questions, Monsieur le Maire comme moi-même pourront vous répondre plus en détail.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Destrem. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Merci Monsieur le Maire. Juste pour saluer ce pas supplémentaire dans la décentralisation parce qu'effectivement on entend toujours des regrets sur l'insuffisance des pouvoirs dont les arrondissements disposent dans cette enceinte. Une juste analyse des choses devrait amener à se féliciter de cette étape supplémentaire dans un processus qui dure depuis 2001, quand même, parce qu'il faut rappeler que de 1977 à 2001 il n'y a eu aucun mouvement de déconcentration ou de décentralisation à destination des arrondissements. Depuis 2001, nous avons eu toute une série d'opérations successives, la liste des équipements déconcentrés confiés aux arrondissements a été allongée de façon tout à fait considérable et là nous avons une nouvelle étape avec cette nouvelle ligne que constituent les investissements d'intérêt local, ce qui permettra aux Maires d'arrondissement d'arbitrer directement par rapport à un certain nombre de dépenses à l'intérieur, évidemment, d'une enveloppe contrainte.

Je voulais simplement signaler cette étape supplémentaire de déconcentration et de décentralisation, décentralisation que Monsieur Destrem avait oublié de mentionner.

Monsieur le Maire : Je voudrais dire que la décentralisation, la déconcentration font l'objet d'un certain nombre de mesures depuis 1977. Il est faux de dire qu'entre 1977 et 2001 il n'y a pas eu de décentralisation depuis la création des Maires à Paris puisqu'il y a eu par exemple la création des Maires d'arrondissement, accessoirement. En 1977 c'était un officier municipal délégué avec une commission d'arrondissement, il n'y avait pas d'élection de conseillers d'arrondissement et de conseillers de Paris, il n'y avait pas de conseils d'arrondissements, cela a été fait ultérieurement. Donc il y a quand même eu des évolutions. Là, c'était une évolution de taille qui avait été faite par Jacques Chirac à l'époque.

Le mouvement continue, tant mieux et tant mieux s'il s'amplifie d'ailleurs. Il faut dire que la démocratie, telle qu'on peut la vivre aujourd'hui évidemment, n'est pas la même que celle qu'on voyait il y a 40 ou 50 ans. Il est normal que le mouvement suive son époque.

Ce que nous avons dit, notamment Jean-François Lamour, au Conseil de Paris lors du débat sur la charte des arrondissements, le mois dernier, c'est qu'il était nécessaire d'aller encore plus loin si on voulait que les Maires d'arrondissement aient la possibilité de gérer, bien sûr en parfaite coordination, forcément, comment faire autrement, avec la Ville, les politiques de proximité en matière de nettoyage, de voirie, etc ; ce ne sont pas des demandes qui sont tellement importantes qu'elles mettent en péril l'unité de la Ville à laquelle nous sommes évidemment tous attachés.

C'est vrai que c'est un pas dans la bonne direction, comme la charte d'arrondissement d'ailleurs, cela demande à être appliqué sur le terrain, cela étant, et j'ai malheureusement des exemples récents qui montrent que le Maire du 15ème arrondissement, j'imagine d'autres arrondissements aussi, je ne suis pas paranoïaque et je ne pense pas être particulièrement visé ou stigmatisé, n'est pas du tout consulté sur un certain nombre d'opérations locales et c'est en contravention totale avec l'esprit et la lettre de la charte des arrondissements qui a été votée lors du dernier conseil.

Un petit mot pour terminer, en ce qui me concerne, sur le fond. C'est bien de déconcentrer, vous parlez peut-être déjà de décentralisation mais il ne faut pas qu'en contrepartie on restreigne les moyens des arrondissements parce que sinon, s'il s'agit simplement de prendre la responsabilité pour les Maires d'arrondissement et les élus que nous sommes de gérer la pénurie et d'ôter la responsabilité de la pénurie à la Mairie de Paris pour l'infliger à la Mairie d'arrondissement, c'est quand même quelque chose qui est un peu regrettable.

Je donnerai juste un chiffre : en 2010 nous avions 24 millions d'investissements localisés, tout compris : AP1, AP2, y compris les investissements d'intérêt local, pour 2011 nous aurons 13,29 millions.

Je sais bien qu'il y a des investissements qu'on prévoit l'année dernière ou l'année prochaine peut-être et qui ne sont pas prévus cette année, etc. Cela étant, je crois qu'il y a suffisamment d'investissements réalisés dans cet arrondissement pour pouvoir maintenir une enveloppe importante d'autant plus que si on compare avec d'autres arrondissements, le 18ème -et tant mieux pour lui- obtient 48 millions. 48 millions pour le 18ème arrondissement, 24 millions cette année pour le 15ème et 13 millions pour 2011. Donc nous avions une subvention pour les investissements localisés qui valait la moitié de celle du 18ème cette année, ce sera le quart l'année prochaine. Voilà, cela aussi il faut le dire si on veut être parfaitement complet.

Même dans ces investissements localisés, en AP1 par exemple, nous avons eu une conférence de programmation avec le Maire de Paris récemment, nous avons 6 millions, ce sont les investissements de plus de 1 million d'euros, nous avons eu la crèche Maurice Maignen de 3 millions 300 euros mais nous avons le Patronage Laïque de 1.800.000 euros, alors que nous n'avons pas choisi le Patronage Laïque. Certes il faut reconstruire, refaire, rénover le Patronage Laïque, nous ne sommes pas contre, sauf que les priorités du Maire de l'arrondissement et des élus de la majorité du 15ème n'étaient pas celle-là, il y avait d'autres crèches ou écoles à faire passer avant, en tout cas selon nos critères de priorité. Or là, la Mairie centrale a décidé d'affecter, contre notre avis exprimé ici-même dans ce Conseil, 1.800.000 euros au Patronage Laïque.

Heureusement, je dois le dire parce que c'est quand même un petit réconfort, m'étant exprimé en ce sens devant Madame Hidalgo et Monsieur Gaudillère, je n'ai rien obtenu de plus mais m'étant exprimé devant le Maire de Paris en conférence de programmation, il a bien voulu accorder un crédit supplémentaire de 900.000 euros pour l'accélération de la rénovation du Parc Citroën et notamment l'étanchéité des bassins pour que la réfection et la rénovation ne s'échelonnent pas sur 10 années et que l'on puisse accélérer les choses. On a gagné cela mais n'empêche que les choix étaient un peu différents. Monsieur Menguy souhaite s'exprimer.

Jean-Baptiste Menguy: Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce que vous venez de dire sur le Parc Citroën me donne l'occasion de rappeler que les priorités de cette majorité et que vous relayez, vous venez d'en faire la preuve, sont vraiment des priorités de proximité.

En ce qui concerne le Parc Citroën, je me réjouis que vous ayez pu obtenir auprès du Maire de Paris cet engagement parce que le conseil de quartier Citroën-Boucicaut avait souhaité se saisir de ce sujet, avait beaucoup travaillé dessus et lors de la dernière réunion publique nous avions quelques inquiétudes sur la possibilité de financer le reste des travaux. Il y a encore du chemin à faire mais en tout cas je vois que ça va dans le bon sens.

La proximité aussi dans ces investissements d'intérêt local que nous avons ce soir et je tiens à saluer les arbitrages qui ont été faits sur des points tout à fait particuliers des quartiers du 15ème et pour lesquels de nouveau les conseillers de quartier avaient exprimé leur attention et le fait que des travaux devaient être faits, c'est le cas avenue Porte Brancion, c'est le cas pour la rue Desnouettes - rue de la Croix-Nivert et c'est le cas également pour le square Jean Cocteau, vous en conviendrez pour celles et ceux qui vont dans ce quartier et connaissent ce terrain.

Ces endroits méritaient bien que des arbitrages soient faits dans le bon sens et je tiens ici, au nom de ces trois conseillers de quartier à saluer les arbitrages qui ont pu être faits et là réjouissons-nous que cette déconcentration aille dans le bon sens. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'autre intervention ? Monsieur Destrem veut peut-être dire encore un mot pour conclure.

Alain Destrem : Non, Monsieur le Maire, je crois qu'effectivement tout le monde ne peut que se réjouir de ce bel exercice de décentralisation, déconcentration, comme vous l'avez dit. L'essentiel c'est que les Maires d'arrondissement et leur conseil d'arrondissement puissent avoir la possibilité de faire les bons choix parce que c'est quand même eux qui connaissent le mieux ce qui se passe dans leur arrondissement et les élus sont là pour ça.

D'un autre côté, effectivement, il y a toujours des arbitrages qui sont nécessaires au niveau de la Ville de Paris, il faut bien le reconnaître, mais comme l'a dit Jean-Baptiste Menguy, il y a des arbitrages qui vont dans le bon sens, que ça a bien été demandé par vous-même, il y en a d'autres qui n'ont pas été acceptés mais on sera très vigilant puisque c'est un premier exercice, c'est une nouveauté. Pour l'année prochaine, ce sera probablement très différent parce qu'il faudra continuer à pouvoir faire en sorte que le Maire de Paris aille toujours dans le même sens, c'est-à-dire faciliter les demandes qui sont exprimées par les arrondissements. C'est pour la vie des arrondissements et c'est la bonne chose pour la vie des quartiers.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur le rapporteur. C'est une communication, il n'y a donc pas de vote.

◇

4. 2010 DLH 28 - Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de requalification des espaces extérieurs et d'amélioration de la qualité de service de 198 logements 57 rue Emeriau.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◇

5. 2010 DLH 86 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création de 15 logements PLUS répartis sur différents arrondissements par la transformation de chambres en logements.

Monsieur le Maire : Pour le 15ème : 3 logements avenue de la Porte de la Plaine, 1 logement rue Falguière et 1 logement 91 rue de la Croix-Nivert. Pas d'intervention. Merci.

◊

6. 2010 DLH 125 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 6 logements PLAI, 11 logements PLUS et 4 logements PLS 85 rue Fondary.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

7. 2010 DLH 126 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'extension comportant 10 logements PLAI de la résidence sociale destinée principalement à des agents de la Ville de Paris située 22 rue Balard.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

8. 2010 DLH 205 - Conclusion d'un avenant n°1 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Monsieur le Maire : Le périmètre de l'opération dans le 15ème étant 266 rue Lecourbe, 93-95 rue Brancion, 80 rue de Javel. Pas d'intervention. Merci.

◊

9. 2010 DLH 219 - Réalisation par la RIVP de deux programmes de réhabilitation Plan Climat portant sur 89 logements situés 20-24 rue Cauchy et 72 logements situés 16-20 rue George Bernard Shaw.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

10. 2010 DLH 268 - Réalisation par SNL Paris d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 5 logements PLAI situés dans divers arrondissements parisiens.

Monsieur le Maire : Dont l'un dans le 15ème situé 114 rue de l'Abbé Groult. Pas d'intervention. Merci.

◊

11. 2010 DLH 285 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 30 logements PLAI 72 avenue Félix Faure.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Mes chers collègues, je voudrais souligner l'importance de cette délibération quand on sait combien aujourd'hui les difficultés d'accès au logement, à l'emploi, à l'autonomie s'accentuent pour les jeunes à l'heure où la crise les frappe de plein fouet, qu'ils soient d'ailleurs salariés, apprentis, étudiants ou en recherche d'emploi.

La jeunesse, période de transition, d'apprentissage et d'expérience, est devenue souvent synonyme d'incertitude et d'instabilité et de parcours chaotique. Pour accompagner les jeunes dans leur processus de socialisation et d'insertion, il faut de la stabilité et cela passe, chacun le sait, d'abord par le logement. Or, trouver un logement temporaire à Paris ou en banlieue d'ailleurs quand on est jeune et que l'on vient juste de décrocher son diplôme ou que l'on est en stage aussi, cela relève du parcours du combattant, chacun le sait.

Aussi, la Ville de Paris, attentive à cette problématique et désireuse de contribuer à l'autonomie des jeunes, accomplit de très importants efforts dans ce sens. Elle a ainsi mis en place une allocation de 80 € minimum par mois sous condition de ressources accessible aux jeunes travailleurs et aux étudiants boursiers qui consacrent au moins 30 % de leurs ressources au paiement de leur loyer. Elle subventionne également les foyers de jeunes travailleurs alors qu'ils ne l'étaient pas avant 2002. Elle s'est également engagée à créer 3.000 places en foyer pour eux sous cette mandature.

Le programme en question est la concrétisation finalement de cette politique. Ce sera 30 logements situés du 2ème au 5ème étage du futur immeuble qui prendra

place en 2013 en lieu et place de l'actuel Patronage Laïque. Cet immeuble vieilli qui n'est plus aux normes sera démoli et sera reconstruit.

La polyvalence de cet immeuble qui accueillera à la fois les associations dans un cadre moderne et rénové mais aussi des jeunes travailleurs en studio demeure, me semble-t-il, fidèle à la tradition sociale, plurielle et humaniste du 72 avenue Félix Faure. Voilà pourquoi nous souhaitons nous en féliciter.

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons eu déjà à plusieurs reprises à débattre dans notre assemblée du devenir du Patronage Laïque auquel nous sommes ici tous très attachés car il s'agit incontestablement de la maison de tous les habitants du 15ème.

Un consensus s'est dégagé entre nous sur le caractère indispensable de cet équipement associatif pour le 15ème et sur la nécessité absolue d'augmenter sensiblement les locaux dédiés aux associations dans notre arrondissement compte tenu de son importance démographique et de sa vitalité associative. Or, face à cette situation, nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur un projet qui prévoit la construction d'une résidence sociale de 30 logements pour les jeunes travailleurs de la Ville de Paris sur l'emplacement du Patronage Laïque. Je ne peux que m'interroger sur ce choix et observer que ces logements auraient pu être réalisés à d'autres endroits de notre arrondissement notamment sur le site de la ZAC Boucicaut. Je voudrais aussi ajouter que je crois savoir que Monsieur Blondel a personnellement et récemment exprimé son hostilité à la construction de ces logements. Enfin, je crois qu'il faut souligner que des problèmes de nuisances sonores liées aux activités de cet établissement associatif vont être générés et occasionner des troubles pour les personnes qui vont être logées dans ces logements sociaux.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vient d'exposer notre collègue Gilles Alayrac et on ne peut que souscrire à bon nombre d'arguments sur la vocation sociale qu'une collectivité doit poursuivre. De plus, personne ne doute ici de l'engagement de Gilles Alayrac sur le caractère laïque des services publics que notre collectivité doit et peut offrir.

Pour autant, on a entendu deux discours en un, en fait. On a entendu un discours sur le logement social et la vocation sociale pour les jeunes travailleurs de pouvoir les aider à être hébergés dans de bonnes conditions et en tout cas d'avoir accès à ces logements assez facilement. Puis dans un second temps, second discours sur la vocation et le projet du Patronage Laïque.

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'on ne voit pas en quoi ces deux discours, ces deux projets se rejoignent. Et c'est bien là le problème du projet que la majorité parisienne a décidé de présenter au 15ème arrondissement parce que l'articulation entre ce foyer de 30 travailleurs et le Patronage Laïque n'est pas démontrée.

J'ajoute qu'encore une fois, vraisemblablement, d'après les informations dont nous disposons, ce projet de plusieurs logements n'a pas été accompagné d'une étude d'impact sur l'offre de service public qui devrait suivre. Un certain nombre d'équipements publics sont voisins du Patronage Laïque et il ne serait pas inutile, je crois, notamment sur l'expérience de la ZAC Boucicaut, d'anticiper déjà et je crois que cette anticipation n'est vraiment pas faite et l'offre de service public, malheureusement, risque de ne pas être suivie.

Enfin, j'attire votre attention, mes chers collègues, sur une autre vocation, que nous devons défendre, nous les élus, c'est la démocratie de proximité. Là encore, le conseil de quartier concerné n'a pas été sollicité et peut-être qu'il aurait eu une approche intéressante, ou en tout cas qu'il convenait de l'écouter sur le devenir du Patronage Laïque et sur la vocation d'un tel site. En tout état de cause, je ne peux que regretter que ces choix aient été faits parce que je crois que ça ne participe pas au bon développement d'un projet d'envergure pour le Patronage Laïque.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Juste un mot pour dire à mon tour que c'est dommage que ce projet, qui aurait dû être consensuel, ne puisse pas l'être alors que vraiment dans les entretiens que j'ai eus il y a un certain temps avec Madame Hidalgo, il était possible d'aboutir à un consensus sur la rénovation. Il y a eu un débat à un moment sur la réhabilitation, celle-ci n'a pas été suivie, c'est une reconstruction. Peu importe mais sur la construction d'un ensemble associatif dans ce site, c'est ça qui était prévu au départ.

Or, aujourd'hui, j'ai posé la question au Maire de Paris sur le fond de l'opération, il n'a pas pu faire autre chose que se retourner vers ses collaborateurs qui malheureusement ne lui ont pas répondu de façon très claire en disant qu'il y avait encore des questions à trancher, notamment sur la gestion du lieu -là je parle de l'ensemble associatif-.

Quel sera le devenir de l'association « Patronage Laïque Maison pour Tous » ? Y aura-t-il une nouvelle association ? Quel sera le mode de gestion de cet équipement ? Equipement transféré ? Délégation de service public ? Cet équipement sera-t-il inscrit à notre inventaire des équipements transférés ? C'est très important.

Et je vois, lorsque nous avons abordé, Monsieur Destrem le rappelait, les investissements localisés, que c'est sur nos investissements localisés, qui ne sont pas énormes, qu'est prévue la dépense de ce Patronage Laïque. Donc, soit c'est un équipement transféré 15ème et c'est assez logique que ce soit sur les investissements localisés 15ème, même si c'est contre notre avis, soit c'est une délégation de service public et c'est autre chose qui dépasse largement l'arrondissement et qui est un équipement d'ordre municipal. A la limite, pourquoi pas ? Mais là ça ne doit pas être prélevé sur les investissements localisés du 15ème. Ce sont deux questions très importantes : le statut et le mode de financement de cette opération.

La deuxième c'est que, oui à un équipement associatif mais non à une surdensité sur ce site qui sera très préjudiciable d'ailleurs à l'environnement, au voisinage, etc, à la fois d'un équipement associatif et de logements. Comment être hostile à la réalisation d'un foyer de travailleurs où il y aura également des fonctionnaires de la Ville, nous les avons tous votés jusqu'ici et nous aurions voté celui-là sauf que le reproche que nous faisons à la Ville, c'est d'entasser et de mettre ensemble, comme l'a bien dit Monsieur Menguy, deux choses qui ne vont pas ensemble, c'est-à-dire au rez-de-chaussée un équipement associatif et au-dessus 30 logements. Ceux qui vont loger au-dessus, je leur souhaite bien du plaisir de loger au-dessus d'un équipement associatif de ce type mais même, ça va amener une densité trop forte. Le projet tel que nous l'avons choisi en jury de concours, lorsque nous avons siégé à la RIVP il y a quelque temps, on voit bien qu'aucun projet ne convient parce qu'on accumule, on entasse alors qu'il y a d'autres sites sur le 15ème où on aurait pu réaliser ce foyer ou alors augmenter la capacité d'un autre foyer, je ne sais pas où mais ça c'est à la Ville de voir où on peut le faire.

De surcroît, on a d'autant plus besoin d'un équipement associatif plus important, sur lequel il convient de consacrer tout le bâtiment à des équipements associatifs, que, comme cela a été dit par Gérard Sarracani ou par Jean-Baptiste Menguy, dans la ZAC Boucicaut la Ville a supprimé complètement, d'un trait de plume, les 1.000 m² d'espace associatif qu'elle avait prévus au départ et que l'équipement culturel est passé de 3.800 m², de mémoire, à 750 m².

Voilà les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas voter ce projet. Nous sommes pour l'équipement associatif rénové du Patronage Laïque, nous sommes pour la création d'un foyer de travailleurs mais dans deux lieus séparés et le fait de les réunir ne nous permet pas de voter ce projet.

Je vais mettre aux voix maintenant ce projet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

◊

12. 2010 DLH 288 – Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 5 logements PLUS 42 rue Cauchy.

Monsieur le Maire : Je signale qu'il y a un vœu rattaché à cette délibération.

29. Vœu au Maire de Paris relatif à la réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 5 logements PLUS 42 rue Cauchy, présenté par l'UMP.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Le vœu est assez simple. Nous avons déjà, en cette enceinte, déjà eu l'occasion de parler à de nombreuses reprises du manque d'ateliers d'artistes dans le 15ème arrondissement et en regardant le contenu de cette délibération, je pense qu'il y a une réelle opportunité de proposer à un ou des artistes en collectif d'artistes, l'utilisation du local d'activités prévu en rez-de-chaussée de cet immeuble de 63 m². Je pense que ce serait très intéressant pour les artistes qui attendent beaucoup ce genre de lieu et je rappelle que depuis 2001 aucun lieu de cette nature n'a été ouvert dans le 15ème. Je saisis cette opportunité pour que ce vœu soit voté par notre assemblée et j'espère, voté par le Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Nous partageons l'idée selon laquelle il faut essayer de trouver des espaces dévolus à cet usage. En l'occurrence, il se trouve que l'opération dont nous parlons ici ne semble pas convenir puisqu'il s'agit d'une opération de très petite échelle et donc les recettes locatives dans une opération de ce type sont tout à fait déterminantes pour l'équilibre de l'opération et ça amènerait à demander aux artistes de payer un loyer tout à fait hors de proportion. C'est la raison pour laquelle l'adresse choisie ne paraît pas une bonne idée.

Ensuite, s'il y a des idées de collectifs d'artistes qui soient porteurs de projets sérieux, moi j'invite Madame Fonlladosa à les faire passer parce qu'on peut tout à fait imaginer des formes de soutien de la Ville. Mais en tous les cas l'adresse proposée ici ne convient pas. C'est la raison pour laquelle mon groupe s'abstiendra.

Monsieur le Maire : Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention pour la gauche. Adopté.

Maintenant je mets le projet de délibération aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

◊

13. 2010 DLH 340 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement de :
2 PLUS situés 26 c rue Cauchy, 15-35 rue de la Montagne de l'Espérou,
1 PLUS situé 75-77 rue Saint-Charles,
1 PLAI situé 20-26 rue Cronstadt
1 PLUS et 1 PLAI situés 51-53 rue de Lourmel - 95-101 avenue Emile Zola.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

14. 2010 DU 86 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2009.

Monsieur le Maire : Nous y joignons le vœu 33.

33. Vœu au Maire de Paris relatif à la création d'un équipement culturel dans la ZAC Boucicaut, présenté par l'UMP.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Je pense que vous avez lu les « considérants » de ce vœu. Je voulais simplement insister sur le fait qu'actuellement les jurys d'architecture se sont réunis pour la phase 2 et que des projets ont été proposés d'aménagement du bâtiment « à portion congrue », comme vous le disiez, Monsieur le Maire, tout à l'heure pour les 750 m² de l'équipement à vocation culturelle dans cette phase 2 de Boucicaut.

Nous souhaitons qu'une concertation s'engage avec la Mairie du 15ème et tous ceux qui seraient intéressés sur la vocation et la structuration de ces 750 m² et plus si c'est possible et ça devrait être possible. Dans les documents que nous avons vus il y a différentes opportunités d'aménagement de cet espace, que ce soit en rez-de-chaussée, voire en sous-sol, avec jardin, sans jardin. Donc nous souhaitons que la concertation s'engage sur la vocation et la structuration de cet espace.

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Ghislène Fonlladosa : Dans le vœu qui vous est proposé nous avons indiqué un certain nombre de propositions qui ne sont ni priorisées ni à prendre toutes. Ce sont des pistes qui sont issues soit des déclarations des uns et des autres, soit des propositions qui nous ont été faites par des associations, soit des propositions que nous soutenons depuis longtemps compte-tenu du manque d'équipements pour les artistes de toute nature dans le 15ème. Donc nous avons un certain nombre de propositions pour cet équipement, que ce soit notamment sur la pratique de la photographie, que ce soit l'espace de répétition pour les musiciens et un studio d'enregistrement qui est vraiment une demande très récurrente et qui n'aboutit pas depuis tellement longtemps.

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Ghislène Fonlladosa : ... Que ce soit, comme j'en parlais tout à l'heure, la création d'ateliers collectifs d'art plastique, que ce soit un espace d'exposition temporaire ou que ce soit, j'insiste juste sur un point, la sensibilisation des jeunes à la conservation du patrimoine.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Pour remercier la Mairie du 15ème de ses suggestions. Maintenant, il y en a beaucoup, on peut en imaginer d'autres d'ailleurs. En l'occurrence, nous avons un peu de temps puisque la livraison n'est envisagée qu'à la fin de l'année 2013. La Direction des affaires culturelles de son côté étudie un certain nombre de scénarios. Il y a malgré tout les contraintes liées au site qui devront être prises en compte. En tout état de cause, nous nous rejoindrons sur l'idée que cet équipement culturel devra être profitable au 15ème et plus largement à Paris mais pour l'instant ce vœu est un peu prématuré et donc nous ne prendrons pas part au vote tout en encourageant la Mairie du 15ème de développer les différentes propositions et peut-être de les hiérarchiser.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Oui, Monsieur le Maire, pour une explication de vote sur ce vœu.

Mon groupe va évidemment voter pour cet excellent vœu qui tombe à point nommé d'autant que ce projet Boucicaut, vous allez dire que je me répète, mais je crois que c'est important de le rappeler dans cette enceinte, est également un projet qui est suivi avec attention par le conseil de quartier concerné qui, pour information, a décidé d'ores et déjà de l'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion publique d'ici quelques semaines. Vous voyez qu'ils ont pris de l'avance.

Pourquoi ont-ils souhaité procéder ainsi ? Parce que, sur ce projet, un certain nombre de conseillers de quartier assistaient au compte-rendu de mandat du Maire de Paris dans le 15ème arrondissement et à leur question sur ce point, il semblerait que le Maire de Paris, comme sa première adjointe aient expliqué que la question des hauteurs sur cette phase pouvait encore faire l'objet de discussions.

Donc, évidemment, nous sommes tous intrigués par les éléments qui pourront suivre cette réponse et comment tout cela pourra prendre corps, j'imagine, évidemment, par le biais d'une concertation avec vous, Monsieur le Maire. On n'imagine pas qu'un projet de cette envergure pourrait être piloté par la Mairie de Paris sans une concertation avec les élus de l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent prétendait que ce vœu était prématuré. Bien sûr, on peut dire que les choses ne sont pas encore lancées sauf que les superficies et les aménagements se prévoient longtemps à l'avance. Il y a eu à un moment un projet d'un équipement sur deux niveaux, un rez-de-chaussée et un sous-sol. Peut-être qu'il est nécessaire de voir, si tel ou tel équipement est retenu, un aménagement différent avec une cloison intérieure ou deux cloisons, une insonorisation particulière s'il s'agit d'un studio de répétition. C'est la raison pour laquelle le vœu qui est fait aujourd'hui ne reprend que de nombreux courriers que j'ai envoyés, à Monsieur Girard, je crois, de mémoire, sur ce dossier. D'autant plus, comme on le disait dans le débat précédent, que l'équipement culturel a été réduit à 750 m² donc il faut vraiment travailler avec finesse.

Lorsque j'ai rencontré Monsieur Chemetov il m'a proposé, en fonction du désarroi que nous exprimions concernant la réduction de l'équipement culturel, d'augmenter la superficie peut-être d'une centaine de m². Or dans les derniers plans que nous avons vus de la ZAC malheureusement, l'équipement reste à 750 m². Donc, nous nous y prenons un peu à l'avance pour que ces 750 m² soient

vraiment équipés de la façon la plus précise possible. D'ailleurs, si on veut aller plus loin, c'est vrai que nous demandons une réunion avec Monsieur Girard qui n'a pas répondu à mes propositions de décembre 2009 et de juin dernier. J'espère que les choses avançant, nous pourrons aller plus vite vers cette réunion.

Quant au projet en lui-même, les projets d'architecture pour chaque îlot nous parviennent au gré des jurys d'architecture qui se mettent en place et les choses semblent se consolider définitivement après une seule réunion publique, vous vous en souvenez, où un certain nombre d'entre nous étions mais qui n'avait pas attiré de grandes foules, hélas. Il y a des problèmes dans l'îlot C pour lequel nous avons justement les logements sociaux, les logements pour travailleurs migrants. Cela aussi c'est un nouvel équipement qui n'avait pas été prévu et nous, nous demandions un équipement pour personnes âgées dépendantes.

Le jury d'architecture, ça c'est plus embêtant pour l'îlot E, s'est tenu le 1er décembre, je vous rappelle qu'il comprend un centre d'activité médicalisé et un foyer pour personnes autistes. En 2008, la SemPariSeine avait présenté des plans avec une hauteur R+3 et R+4 pour cet îlot. Aujourd'hui ce même projet est présenté avec des R+6 et R+7. Les riverains évidemment se mobilisent. J'ai appris qu'ils avaient été reçus récemment à l'Hôtel de Ville. On ne peut pas présenter dans une opération, lors de la concertation, un projet aux riverains et finalement réaliser un projet qui est différent, surtout avec une telle différence de hauteur qui, évidemment, va occulter complètement les vues de l'immeuble des riverains qui sont en face.

D'ailleurs, je le dis mais je crois que beaucoup, qu'ils soient de gauche ou de droite, partagent mon avis, pour cette seconde phase les projets d'architecture tels qu'ils nous ont été présentés sont très décevants et ne s'intègrent absolument pas dans le quartier. C'est la raison pour laquelle ma première adjointe, qui me représentait le 1er décembre à ce jury de concours, a demandé à la RIVP de relancer le concours et je crois que beaucoup partageaient cette idée. En tout cas, j'espère qu'elle ira à son terme.

Voilà ce que je voulais dire sur le projet de Boucicaut qui nous est soumis. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Poirault-Gauvin souhaite s'exprimer.

Géraldine Poirautl-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais m'exprimer sur l'autre opération qui concerne le 15ème arrondissement et qui est citée dans ce mémoire, c'est l'opération Lourmel-Eglise. Il y a une présentation des étapes du processus de consultation dans ce mémoire qui me paraît très éloignée de la réalité parce qu'à la lecture du mémoire on pourrait imaginer qu'il y ait une vraie consultation des riverains, des dates de réunions qui sont citées mais je dirai

plutôt que c'étaient des réunions de présentation et pas des vraies réunions de concertation.

Le conseil de quartier Emeriau-Zola, présidé par Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, s'est tenu sur cette opération mais on ne retrouve pas dans le mémoire les doléances des riverains. Il y a eu en Mairie d'arrondissement une réunion qui ne s'est pas très bien terminée d'ailleurs, Monsieur le Maire, je pense que vous vous en souvenez. Il y a aussi l'annonce, dans le mémoire, qu'un riverain a pu participer au concours pour le jury d'architecture mais là encore on n'a pas le sentiment que les riverains ont été très écoutés.

Pourtant, si on fait un bilan de cette concertation, la Mairie du 15ème a joué à plein son rôle de concertation et a participé en faisant diverses propositions. Plusieurs vœux, fin 2009, en mars 2010, en juillet 2010, encore en novembre 2010. Il y a eu aussi une contribution des élus et de la Mairie du 15ème à l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique, aucune proposition n'a été retenue. Il y a eu une pétition des riverains, aucune doléance des riverains n'a été retenue. Pourtant, cinq problèmes avaient été mis en avant par les riverains et je souhaiterais les rappeler, si vous le voulez bien, très rapidement.

Un premier problème, concernant la hauteur des différentes constructions sur cet îlot, pose un problème de vue pour les riverains déjà installés sur l'îlot. On avait d'ailleurs, dans une réunion de travail avec la SemPariSeine, constaté que la suppression de deux étages sur l'immeuble de logements ne supprimait que quatre logements et permettait de contenter l'ensemble des riverains de l'îlot, le problème de la densité au sol, des propositions sont ressorties pour le verdissement de la parcelle, des problèmes de climatisation, de ventilation des différentes nuisances et de risques sanitaires. Là encore nous avons fait des contre-propositions sur la circulation au sein de l'îlot, nous avons demandé qu'il n'y ait pas un libre accès à l'îlot pendant le soir et la nuit. On a demandé qu'il y ait un vrai plan de circulation qui soit élaboré et puis aussi des propositions en matière de sécurité pour l'accès à l'îlot, l'accès aux terrasses et aux balcons et nous avons proposé l'installation de caméras de vidéo protection.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, toutes ces doléances ont été traitées par le plus grand mépris dans la construction de grands ensembles. Pourtant il faut être vigilant, prévenir plutôt que guérir et j'espère que, franchement, aucune des craintes des riverains ne se confirmera. Donc il est difficile de comprendre comment un projet, dont le contenu fait quand même l'unanimité dans ce conseil, sur le fond nous sommes tous favorables au projet social, a pu susciter une telle levée de bouclier. Donc, nous rejetons cette méthode et nous

soutenons les préoccupations des riverains, nous le redirons chaque fois que cela est possible.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je ne voudrais pas que Madame Poirault-Gauvin se sente méprisée. Qu'elle n'ait aucune inquiétude, elle a toute l'estime de la majorité municipale, donc le problème n'est pas là.

La deuxième chose que je voudrais lui signaler c'est que les riverains, Madame Poirault-Gauvin, ce n'est pas un ensemble homogène. Quand vous vous saisissez de ce genre de dossier, vous vous faites volontiers la porte parole d'une partie des riverains et une partie qui est parfois assez réduite, en l'occurrence. C'est la deuxième remarque. La troisième remarque, c'est que si personne ne méprise les propos de Madame Poirault-Gauvin, tout le monde ici peut en revanche constater le double discours qui est le sien, comme celui de l'ensemble de la majorité de cet hémicycle. D'un côté on nous dit : « nous sommes unanimes pour dire qu'il faut créer tous ces logements sociaux, tous ces lits pour personnes dépendantes » mais quand on écoute Madame Poirault-Gauvin, la suite c'est : « mais il faut supprimer deux étages et puis il faut diminuer l'emprise au sol pour faire davantage d'espaces verts ».

Comme j'ai eu l'occasion de le faire remarquer mais je le ferai de nouveau, Madame Poirault-Gauvin invente les logements en sous-sol, elle invente les EHPAD sous les bâtiments. Je voudrais que là-dessus on essaye entre nous, tout en ayant une grande considération les uns pour les autres, d'être un peu sérieux sur la réalité des propositions qu'on formule.

Monsieur le Maire : Juste une observation, parce qu'il y en aurait beaucoup à faire, Madame Poirault-Gauvin a très bien travaillé et elle rencontre régulièrement les riverains de ce secteur, le Directeur général de la SemPariSeine, ce sera ma seule observation, nous avait affirmé que la réduction du nombre de logements serait peu importante dans le cas de la suppression de deux étages. En supprimant deux étages, on supprimait quatre logements. Il faut aussi, Monsieur Dargent, faire un compromis entre le voisinage qui doit pouvoir aussi continuer à exister et à vivre dans de bonnes conditions sans que sa jouissance des lieux soit trop perturbée et puis les demandes qui sont faites.

Je crois que dans cet arrondissement où nous avons près de 15 % de logements sociaux par rapport à la loi SRU, nous n'avons pas de leçon à recevoir de quiconque, notamment parce que dans une bonne partie des arrondissements parisiens, même de gauche, il y a beaucoup moins de logements sociaux. Dans le

10ème, dans le 11ème il y a 10 % de logements sociaux, nous, nous en avons 15 %. Dans le 3ème il y en a 3 ou 4 %. Donc il n'y a pas que le 15ème qui peut accueillir ces logements sociaux. Nous nous réjouissons et nous voterons. Voyez, nous allons même voter ce projet, Monsieur Dargent. Simplement, nous sommes nous aussi, peut-être plus que vous, c'est ce qui fait notre différence, soucieux du bien-être et de la qualité de vie des riverains qui sont autour de ces ensembles.

Nous allons passer la parole à Madame Tachène qui est le rapporteur de ce projet de délibération, pour conclure.

Anne Tachène : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'était simplement pour une petite conclusion. Il s'agit pour nous ce soir d'approuver les comptes-rendus financiers annuels à la collectivité des opérations de la ZAC Boucicaut et de Lourmel-Eglise. Je voulais en profiter pour saluer les interventions de mes collègues Jean-Baptiste Menguy et Géraldine Poirault-Gauvin qui montrent combien leur implication est importante tant dans les conseils de quartier et auprès des habitants de ces quartiers tout en appuyant leurs remarques quant à la concertation indispensable qu'il s'agit d'organiser avec les habitants et avec les élus du 15ème. Donc je vous propose d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire : Tout se finit bien. En fait il s'agit du traité de concession d'aménagement.

Nous devons d'abord voter sur le vœu 33.
Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV pour la gauche. Adopté.

Maintenant nous allons voter le projet de délibération 14.
Qui est pour ? Qui est contre ? Unanimité. Merci.

◊

15. 2010 DU 91 - Opération Boucicaut (phase 1-15ème) : approbation d'un protocole entre la Ville de Paris et la SemPariSeine fixant la participation financière de la Ville en vue de la clôture de la convention publique d'aménagement du 28 août 2003 et signature du protocole, reddition des comptes et quitus à la SemPariSeine.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

16. 2010 DU 278 - Revente à la RIVP de 33 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier 32 bis rue du Cotentin.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

17. 2010 DU 286 - Etablissement d'une servitude de passage au niveau de la rampe de parking de l'immeuble situé 379 rue de Vaugirard au profit de Paris Habitat OPH pour les locaux situés 383-385-387 rue de Vaugirard.

Monsieur le Maire : Il y a un amendement de l'exécutif dont je dois vous donner connaissance puisque nous l'avons reçu après l'envoi de l'ordre du jour mais nous vous l'avons envoyé. Peut-être que Madame Tachène peut nous le présenter, en quelques secondes.

Anne Tachène : Il s'agit de modifier le terme « Paris Habitat OPH » et de le remplacer par la société « CORESI COGEDIM résidences » qui s'occupe de ces lieux.

Monsieur le Maire : On votera donc en fin avec les délibérations qui n'ont pas eu d'inscription.

◊

18. 2010 DDEEES 229 - Approbation de principe du lancement d'un appel à candidature pour la conclusion d'un bail emphytéotique administratif portant sur des locaux commerciaux de la Ville de Paris situés dans les 1er, 3ème, 4ème, 6ème, 9ème, 11ème, 15ème, 19ème et 20ème arrondissements.

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne le 15ème il s'agit d'un local commercial 21 avenue du Maine. Pas d'intervention. Merci.

◊

19. 2010 DPA 74 - Approbation du principe de réhabilitation de la piscine René et André Mourlon 19 rue Gaston de Caillavet, des modalités de passation du marché public de prestations intellectuelles et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau veut s'exprimer sur ce projet de délibération.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire. Il s'agit d'un projet extrêmement important puisqu'il concerne, comme vous avez pu le voir, un investissement de 4.700.000 euros en vue de la réhabilitation de notre piscine Mourlon. Il s'agit d'un projet important puisque, comme vous le savez, nos piscines sont souvent vétustes et actuellement, grosso-modo, une fois par semaine, une de nos piscines est fermée du fait d'une vétusté des installations.

J'aurais aimé rapporter ce projet de délibération de manière totalement enthousiaste mais voilà quatre à cinq mois que, nous, Mairie du 15ème arrondissement, qui sommes une Mairie dans laquelle cet équipement est transféré, sommes dans l'attente d'une présentation de la part des services de la Direction de la Jeunesse et des Sports à qui nous avons fait appel à de très nombreuses reprises pour nous présenter très précisément cette réhabilitation, ses tenants, ses aboutissants, quelles seront les conséquences pour les utilisateurs, qu'ils soient associatifs ou particuliers.

Au jour d'aujourd'hui j'ai reçu comme vous ce projet de délibération sans aucune précision de la part de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Ce procédé n'est pas acceptable s'agissant d'un établissement transféré, encore une fois. Néanmoins, compte tenu de son importance, il est évident que nous allons voter ce projet de délibération en souhaitant peut-être, porté par les élus au Conseil de Paris, qu'un vœu au Maire de Paris puisse y être défendu, demandant des informations supplémentaires et l'association systématique de la Mairie d'arrondissement à ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Evidemment, on se réjouit de cet investissement sauf que, si j'en crois la charte des arrondissements qui a été adoptée il n'y a pas très longtemps, les projets doivent être présentés aux mairies d'arrondissement très en amont, le plus en amont possible, la concertation doit avoir lieu. Là, le projet de délibération nous arrive comme ça. Cela fait six mois que nous demandons à la DJS de nous présenter le projet. Donc nous sommes un peu étonnés de voir un projet de délibération arriver « brut de décoffrage » sans avoir pu nous exprimer dessus et ce qui est ennuyeux, c'est qu'il y a un certain nombre de choses dans ce projet de délibération qui entrainent des conséquences pour la rénovation, auxquelles nous n'aurons pas été associées. Bon, on va quand même le voter, bien sûr. Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Pour rebondir sur ce que disait Monsieur Dargent, que depuis 2001 beaucoup d'efforts ont, parait-il, été faits pour donner aux arrondissements des responsabilités, et financières et organisationnelles. On s'aperçoit que c'est, malheureusement, dans les services, ou en tout cas la

volonté de l'adjoint en particulier, n'est pas forcément d'informer en amont le Maire de l'arrondissement. Voyez qu'il y a beaucoup d'efforts à faire encore. Je suis très gentil là, je ne dis rien de spécial mais vous savez, la délocalisation, la décentralisation demandent beaucoup d'efforts constants, Monsieur Dargent. Il faut en faire sur le plan financier, il faut également le faire sur le plan des établissements.

Là, ce qui est bien dommage et j'aimerais bien d'ailleurs que Monsieur Loriau, lorsqu'il aura vu enfin les services qui lui expliqueront quels sont les moyens qui sont mis à disposition pour pouvoir rénover cet établissement, évidemment que nous souhaitons tous être rénové et réhabilité, en reparle devant le Conseil d'arrondissement pour nous informer.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Lalem.

Fatima Lalem : Un peu étonnée quand même de la réaction forte. Il me semble que là il s'agit d'une démarche, importante certes, financièrement en tout cas, pour la Ville de Paris c'est un effort réel et conséquent. Mais la mise aux normes, en permettant une accessibilité tout à fait règlementaire aujourd'hui aux handicapés et en travaillant sur les processus d'une maîtrise énergétique là aussi qui sont bien connus et bien généralisés, voilà, je crois que c'est l'essentiel de ce projet. Il n'y a pas lieu de crier à la désinformation ou à l'absence d'information.

Je crois, et chacun a pu le constater, que, régulièrement, d'ailleurs on le voit aussi dans le conseil de quartier, quand il y a une demande d'information technique, les services de la Ville se déplacent, bien souvent. Après, bon, voilà, je prends acte, avec mes collègues, de votre demande mais je crois que le processus n'était pas du tout une intention de ne pas du tout associer la Mairie du 15ème tel que cela a été présenté et je le déplore, que ce soit présenté comme ça.

Monsieur le Maire : Je crois qu'il n'a pas été dit qu'il y avait des intentions mais en tout cas c'est la réalité.

Vous avez effectivement parlé des normes, bien sûr, les normes de sécurité, les normes d'accessibilité mais quand on parle de mises aux normes fonctionnelles pour améliorer les conditions d'accueil du public, la réorganisation d'espaces d'accueil et des vestiaires, la réfection des douches, carrelages, des plages, etc, ça ce sont des sujets, notamment l'accueil du public, qui, lorsqu'il s'agit d'un équipement transféré, doivent être vus avec la Mairie d'arrondissement.

D'ailleurs, la Mairie centrale ne nous répond pas qu'elle ne veut se concerter, elle ne nous répond pas du tout. C'est ça qui est fâcheux et qui ne correspond pas,

encore une fois, à l'esprit de la charte d'arrondissement mais bien sûr nous voterons ce projet. Monsieur Loriau, pour terminer, vous vouliez ajouter quelque chose ?

Jérôme Loriau : Nous entendons les déclarations de bonnes intentions de Madame Lalem et nous les prenons en considération. Néanmoins, quant il s'agit de signer un chèque de 4.700.000 euros, on n'a pas envie de le signer en blanc et on voudrait juste avoir des précisions sur ce qui va être fait.

Il ne s'agit pas de simples mises aux normes techniques. 4.700.000 euros, c'est la restructuration totale d'un équipement sportif et c'est bien au-delà de la mise aux normes, c'est effectivement des problèmes d'aménagement et d'accueil du public, comme l'a dit Monsieur le Maire. Aujourd'hui, les problèmes d'accueil du public dans nos piscines, c'est un problème qui est récurant dans toutes les piscines du 15ème et nous allons restructurer progressivement toutes les piscines. Donc c'est vraiment un sujet très important qui dépasse les simples mises aux normes.

Monsieur le Maire : Merci. Je crois qu'on a tout dit. On va donc voter ce projet de délibération pour la réfection de la piscine Mourlon. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◊

20. 2010 DJS 469 - Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

21. 2010 DFPE 106 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association « ECLORE » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie, pour un montant de 55.623 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

22. 2010 DUCT 167 - Subvention à l'association « Besoin d'être » pour un montant de 4.000 euros.

Monsieur le Maire : Madame Lalem.

Fatima Lalem : Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais très vite, de manière courte, souligner l'intérêt de cette association et dire que nous nous félicitons de soutenir aussi des petites associations dont l'action est extrêmement dynamisante et structurante dans certains quartiers. C'est le cas pour cette association « Besoin d'être » qui fait un travail remarquable autour des problématiques du lien social, de l'intergénérationnel, du vivre ensemble.

Nous avons pu tous constater comment cette association s'est créée, s'est mobilisée suite au décès tragique du jeune Demba et je tenais à souligner que, je crois que les uns et les autres, d'ailleurs, dans nos rangs comme dans les vôtres, on a pu être, en tout cas, en invitation et en soutien aux activités menées par cette association. Je rappelle qu'ils ont organisé des vides-greniers, des repas de quartier, des cours de théâtre, des sorties culturelles. Ils travaillent vraiment à permettre un espace de médiation et d'inter-culturalité qui est intéressant et moi, avec mes collègues, nous nous félicitons de la subvention de 4.000 euros accordée par la Mairie de Paris à cette association.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Juste quelques mots, mes chers collègues, pour abonder dans le sens de Madame Lalem. Effectivement, nous soutenons cette association qui a beaucoup œuvré et qui est indispensable pour créer du lien dans ce quartier. Je pense qu'il faut les soutenir aussi dans les prochaines demandes, notamment dans la demande d'un local pour que les réunions puissent se tenir sur le site, c'est une doléance qui est récurrente. Je tiens vraiment à souligner également tout le travail qui est accompli auprès des jeunes, auprès des familles dans ce quartier. Avec Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque on rencontre régulièrement la Présidente de cette association et nous lui apportons notre soutien. Nous nous réjouissons de cette subvention de la Ville.

Monsieur le Maire : Merci. Effectivement, c'est la première fois que cette association fait une demande de subvention. D'ailleurs, on l'aime tellement qu'on aurait pu élever sa subvention à 5.000 euros puisque l'association demandait 5.000 euros. La Ville ne lui en donne que 4.000 mais on a beau aimer cette association, parfois il est difficile d'aller jusqu'au bout de ses intentions. Pour ma part, j'aurais bien accepté de voter une subvention de 5.000 euros.

Je vous donne une information concernant cette association qui organise une fête de Noël, le 18 décembre à Dupleix, pour laquelle la Mairie du 15ème va contribuer en donnant les équipements nécessaires : les tentes, les chaises, les rallonges électriques, etc. On va équiper cette fête et vous êtes tous conviés, bien sûr, à y participer.

Nous allons maintenant mettre au vote cette subvention. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée. Merci.

◊

23. 2010 DAC 732 - Subvention au Comité Paris 15ème de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie -FNACA- pour un montant de 1.400 euros.

Mon
sieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

24. 2010 DAC 54 - Attribution d'une subvention à l'association « Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer » pour un montant de 5.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

25. 2010 DAC 673 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs signée avec l'association « Musée du Montparnasse » pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 150.000 euros.

Monsieur le Maire : Il y a un vœu rattaché qui est le vœu n°29.

29. Vœu au Maire de Paris relatif à la signature d'un avenant à la convention d'objectifs signée avec l'association « Musée du Montparnasse » pour l'attribution d'une subvention, présenté par l'UMP.

Monsieur le Maire : Madame Fonlladosa en est le rapporteur.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Je pense que ce qui est intéressant c'est de voir l'évolution qui a été donnée par Jean Digne à ce lieu qui s'est considérablement développé par rapport aux opérations menées avant. Il y

a une création d'une grande dynamique avec de nombreux artistes qui peuvent exposer et participer, des acteurs qui peuvent mettre en œuvre toute cette nouvelle activité culturelle.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il faut soutenir à fond ce lieu du 21 avenue du Maine et lui permettre de trouver la subvention qui était de 165.000 euros par an depuis 2005. C'est pour cela que je demande que l'article 2 de la délibération soit changé afin de porter la subvention de 150.000 à 165.000 euros comme cela était le cas depuis 2005.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, par rapport à ce vœu, je crois qu'il faut faire un petit peu d'histoire et avant de faire un petit peu d'histoire, rappeler le contexte budgétaire qui est celui de la Ville. Nous avons le budget au vote la semaine prochaine. Le contexte budgétaire est un contexte très tendu, je n'apprendrai rien à personne ici en la matière. Je crois que l'Etat fait des économies et les économies, il faut essayer de les faire là où on peut les faire.

En l'occurrence, toutes les subventions de plus de 5.000 euros à des institutions culturelles ont été baissées en 2010, pour une cinquantaine d'institutions : le Chatelet, l'Ensemble orchestral de Paris, les théâtres ; deux exceptions, dont une qui nous concerne directement, le Monfort. Sinon, l'ensemble des institutions culturelles a vu leur subvention baisser dans la mesure où elle dépassait 5.000 euros. L'idée a été la suivante, dans un contexte difficile il vaut mieux faire porter l'effort sur les grosses structures qui ont un peu plus de marge de manœuvre que sur les petites et pour les petites associations, les subventions ont été intégralement maintenues. Ça c'est le premier élément.

Le deuxième élément. Il faut, je le disais, faire un petit peu d'histoire. Vous évoquiez, Madame Fonlladosa, le niveau de subvention de ce musée jusqu'à cette année. En 2000, le soutien de la Ville au Musée du Montparnasse était de 30.500 euros. En 2001, la subvention a été plus que doublée passant à 68.000 euros. Elle a été encore doublée en 2003 pour atteindre 135.000 euros. En 2005, elle a été encore augmentée de 30.000 euros passant à 165.000 euros. Encore une fois, il y avait un retard et la majorité d'avant n'avait pas situé ce musée au niveau de subvention auquel il pouvait prétendre mais une multiplication par cinq de la subvention en cinq années, ça n'est quand même pas rien.

Donc, dans le contexte budgétaire tendu que j'évoquais tout à l'heure, une baisse de 15.000 euros, on préfèrerait ne pas le faire, ça peut paraître, même si c'est toujours douloureux, un des choix les moins mauvais qu'on puisse faire dans le

contexte qui est le nôtre. C'est pour ça que mon groupe ne votera pas le vœu proposé par Madame Fonlladosa.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : J'ai expliqué que dans sa précédente organisation le Musée du Montparnasse n'avait pas le développement qu'il a aujourd'hui. On ne fait pas des choses avec rien. Donc il était normal que la subvention augmente et que le musée soit aidé compte tenu de l'intérêt qu'il représente. Par ailleurs, vous oubliez de dire que le Musée du Montparnasse gère depuis 2005 le don de Krajcberg, de ses sculptures à la Ville de Paris et l'ouverture de l'espace krajcberg. Donc il n'est pas étonnant qu'on soit passé à 165.000 euros.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant voter d'abord sur le vœu.
Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche est contre. Abstention ? Aucune.

Maintenant nous allons voter sur la délibération. Que proposez-vous sur la délibération ?

Ghislène Fonlladosa : Il faut modifier l'article 2.

Monsieur le Maire : On a voté le vœu. Donc c'est un avis favorable sous réserve que le vœu soit adopté en Conseil de Paris. Donc nous allons voter dans ces conditions-là.

Votons ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est voté.

◊

26. 2010 DAC 680 - Subvention à l'association « Centre des Arts de la Scène » d'un montant de 2.200 euros

Monsieur le Maire : Juste une information, ce sont eux que nous entendons au-dessus. Sachez que demain soir et après-demain soir, ce sera la 3ème et 4ème fois que cette compagnie du 15ème installée rue Bargue, c'est une école d'art dramatique, présentera son spectacle « Si le 15ème m'était compté » en sept ou huit tableaux historiques. Donc je vous invite à venir nombreux. Ils préparent aussi pour l'année prochaine un spectacle « LES QUINZECENTS COUPS », création d'un festival du 15ème.

Pas d'intervention. Merci.

◊

27. 2010 DAC 738 - Signature de 7 conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

28. 2010 DAC 824 - Subvention à l'association FORANIM -Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs- pour un montant de 2.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

Monsieur le Maire : Maintenant je fais adopter les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptés.

◊

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à la deuxième partie de notre conseil qui concerne les vœux.

31. Vœu au Maire du 15ème présenté par la gauche relatif à la participation de la Mairie du 15ème au plan « Grand Froid ».

Claude Dargent : Ce vœu évoque d'abord le fait que la Ville de Paris prend ses responsabilités en matière de solidarité alors même que cette responsabilité relève de la compétence de l'Etat. En l'occurrence, à l'instar de ce qui se fait dans un certain nombre d'arrondissements, il est proposé ici une mise à disposition, en cas de grand froid, de la Mairie. Il vous a été proposé, Monsieur le Maire, de mettre à disposition autrement le gymnase Cévennes, il a été répondu que ce n'était pas, à priori, opportun. Tous les Maires d'arrondissement ont été sollicités en septembre dernier, vous n'avez pas répondu, Monsieur le Maire, à ces courriers. Il y a des priorités. Il me semble que nous sommes là devant une priorité qui n'est pas seulement une priorité locale et que donc il me

semble que notre conseil s'honorerait à prendre en charge ainsi un besoin des plus déshérités et que les arrondissements ne doivent pas seulement réclamer des compétences mais ils doivent aussi participer à un certain nombre de dispositifs comme celui-ci.

Monsieur le Maire : Merci. Je pense que vous ne serez pas déçu par la réponse. Cette question nous permettra justement de nous exprimer largement sur ce qui est fait en matière de solidarité. Evidemment, c'est tellement important que ça risque d'être un peu long mais je demande à l'adjointe compétente de réduire le plus possible son intervention. Je laisse la parole à Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette question effectivement se pose tous les ans en saison de grand froid ; elle se pose normalement toute l'année en fait et souvent l'été est une saison encore plus difficile.

Je voudrais juste rappeler que dès notre élection vous avez demandé que les repas quotidiens non consommés au restaurant administratif de la Mairie puissent être donnés aux associations qui servent des repas chaque soir. Cela n'a pas été accepté. Votre demande court toujours. Peut-être qu'un jour nous pourrons récupérer ces repas qui sont, quand même, relativement nombreux.

Depuis plus d'un an nous organisons aussi chaque premier mercredi du mois, et ce tous les mois de l'année, même au mois d'août, même au mois de juillet, un petit déjeuner en Mairie pour accueillir les personnes de la rue ou en grande précarité, pour un moment convivial, de rencontre aussi avec des associations.

Nous avons mis en place, pratiquement dans les premiers à Paris, une coordination des maraudes pour que chaque soir des personnes aillent sur le terrain à la rencontre des personnes dans la rue de notre arrondissement. Au-delà d'une simple coordination, nous avons souhaité et encouragé le rapprochement des maraudes professionnelles ou de proximité, pour qu'elles travaillent ensemble. D'ailleurs Monsieur Rouyer, qui est au secrétariat général de la Mairie de Paris, nous avait félicités du travail fait dans le 15ème arrondissement.

Par les échanges et la bonne connaissance du terrain, il a été reconnu le besoin d'une bagagerie, une seule existant sur Paris. La « Bagagerie d'Antigel », émanation de la maraude Antigel de Saint Jean-Baptiste de Grenelle, a pu ouvrir en octobre. Nous avons encouragé, soutenu et aidé ce projet qui est le deuxième de ce type sur Paris.

Initié par cinq associations en 2007, nous avons actualisé, enrichi et complété le « Guide du 15ème Solidaire » rassemblant l'ensemble des adresses intéressantes et nécessaires pour aider les personnes les plus démunies et nous avons remis ce guide aux associations de terrain lors de notre réunion annuelle de l'ensemble des acteurs de la solidarité. C'est un guide, je le précise, qui est à l'usage exclusif des services sociaux ou des associations, certaines adresses n'étant pas abordables directement par les intéressés.

Depuis 2006, un accueil de jour « Réchauffe 15 » est ouvert tous les dimanches après-midi pendant les trois premiers mois de l'année, jours où les accueils et différentes structures sont fermés. Là ils peuvent trouver de quoi se restaurer, lire, parler, jouer, et grâce à des bénévoles d'une dizaine d'associations différentes passer un moment agréable, le dimanche après-midi étant pour eux un moment aussi un petit peu difficile.

La Mairie du 15ème a accordé, cette année encore, des subventions sur les fonds du Maire à des associations qui se consacrent à la solidarité. Je ne les citerai pas toutes parce que je ne voudrais pas m'éterniser et vous faire passer une mauvaise soirée mais je voudrais quand même rappeler que nous avons aidé :

- le Foyer de Grenelle,
- la Bagagerie Antigel,
- les Restos du cœur,
- le Relais Frémicourt,
- Août Secours Alimentaire,
- l'Equipe Saint Vincent de Paul des Périchaux,
- Accueil 15,
- Ozanam,
- la maison Jean Rodhain, etc, etc.

Depuis 2008, Monsieur Dargent, ne soyez pas pressé, vous aurez votre réponse, et ce chaque année, la salle des fêtes de la Mairie est mise à disposition d'une association pour l'organisation d'un réveillon solidaire.

Dans le cadre du Marché de Noël, sur le parvis de la Mairie, un chalet est réservé à la solidarité où des associations vont se succéder, cette année encore, pour présenter leurs actions, informer et aller ainsi à la rencontre du public

Par l'action de Philippe Goujon et de Jean-François Lamour, Députés du 15ème, les Restos du Cœur, qui devaient quitter définitivement en mars dernier leur local de la rue d'Alleray -qui dessert 8 arrondissements- ont pu non seulement ouvrir le 29 novembre dernier pour le début de la campagne d'hiver mais leur

installation sera désormais pérennisée dans l'avenir. Ils ont déjà reçu en une semaine d'ouverture plus de 200 familles. Nous ne pouvons que nous en réjouir car ce local, parfaitement intégré dans le quartier, est tout à fait adapté par sa superficie et son agencement pour un accueil personnalisé et une distribution dans des conditions de grande qualité.

Je voudrais rappeler aussi que, presque chaque soir de la semaine, un diner chaud et assis est servi dans l'arrondissement par une ½ douzaine d'associations, ce qui représente environ 200 repas pour l'arrondissement.

Nous avons, écoutez bien, voilà votre réponse, dans le cadre du Plan hivernal mis en place par l'Etat, ouvert une salle communale de la rue Violet pour accueillir la nuit de 20 heures à 8 heures le lendemain matin jusqu'à 15 personnes ; un diner chaud et un petit déjeuner leur sont servis. C'est Emmaüs qui gère ce dispositif en lien avec les maraudes de l'arrondissement et des places sont aussi dédiées au Samu Social. Cette salle sera ouverte tout l'hiver et mise en fonction suivant la température, suivant les consignes du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.

Je rappelle que seules 3 autres mairies ont ouvert une salle. Il me semble qu'il y a 20 mairies dans Paris. Qu'attendent les autres ?

Monsieur le Maire : Il y a un Hôtel de Ville aussi d'ailleurs.

Sylvie Ceyrac : D'autres projets sont en cours dont nous parlerons dans l'avenir. Je voudrais profiter de cette occasion pour que soit rendu un hommage tout particulier aux centaines de bénévoles de notre arrondissement qui apportent du temps, de la compétence, du cœur et de la solidarité auprès d'une population en grande précarité dont ils sont souvent le seul contact. Que leur travail et leur engagement soient ici reconnus et qu'ils sachent, mais ils le savent croyez-moi, que le Maire du 15ème et son équipe sont quotidiennement à leurs côtés.

Ce vœu ayant été satisfait, je propose de ne pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire : Il y a une réponse qui n'a pas été fournie, malgré le caractère exhaustif des réponses de Madame Ceyrac, mais on fait tellement de choses dans cet arrondissement, c'est vraiment une priorité que j'ai affichée depuis mon élection. C'est effectivement un peu long mais je crois que c'est totalement au bénéfice des plus défavorisés de nos concitoyens. Je suis très fier d'avoir pu ouvrir une salle municipale dans un endroit qui a été choisi en concertation avec les associations, la Mairie, etc, comme étant la plus adéquate et la plus adaptée à cet hébergement. Je remercie le Directeur Général des

Services qui habite au-dessus et qui peut, comme ça, être tout à fait proche de ces préoccupations. J'y suis allé moi-même et je vous invite d'ailleurs à y aller, pas trop nombreux bien sûr. Nous y hébergeons jusqu'à 15 personnes et vraiment cela se passe dans d'excellentes conditions grâce à Emmaüs et c'est un local que nous ouvrirons chaque année dans le Plan Hiver, si l'Etat le souhaite, même si cela se fait sans aucune aide de la municipalité.

La question que vous avez posée, à laquelle nous n'avons pas répondu, c'est la question du gymnase Cévennes. Bien sûr que nous n'avons rien refusé du tout puisqu'il y a déjà eu une année un gymnase qui était occupé dans l'arrondissement à ce titre, c'était celui qui était rue Cambronne. Ce que nous avons dit, c'est que le gymnase Cévennes sert pendant les vacances de fin d'année à des opérations de prévention de la délinquance. Nous avons des jeunes en difficulté qui sont très nombreux dans ce quartier, je pense que vous le savez, et qui utilisent ce gymnase. Donc ce que nous avons demandé plutôt, c'est qu'à la place de ce gymnase un autre puisse être utilisé si nécessaire ; nous avons proposé Burgard mais il y en a d'autres.

Les personnes que j'ai pu interroger d'ailleurs, avec lesquelles j'ai pu converser à la Maison communale rue Violet, m'ont indiqué que le caractère un peu intime des lieux leur convenait davantage qu'un grand gymnase. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste pour remarquer que bien qu'exhaustive, l'intervention de Madame Ceyrac ne répond pas au vœu. Elle nous parle d'une salle qui contient, vous venez de le dire, Monsieur le Maire, une douzaine de places, 15 exactement. Nous ne parlons pas d'une salle ouverte pour l'ensemble de l'hiver, nous parlons des besoins tout à fait particuliers qui sont ceux des périodes de grand froid où là, effectivement, 15 salles pour un arrondissement de la taille du 15ème arrondissement, Monsieur le Maire, ce n'est pas à la hauteur du problème. Donc, votre réponse ne répond pas à la question posée et c'est la raison pour laquelle nous maintenons notre vœu.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas bien compris, ou Madame Ceyrac s'est mal exprimé, je ne peux pas vous accuser d'avoir mal compris la réponse. Il n'y a pas que 15 places, il y en a des dizaines et des dizaines dans le 15ème. Nous avons ouvert, depuis que j'en suis le Maire, déjà 4 centres d'hébergement, un prochain va ouvrir sur la rue de Vaugirard, le SAMU social.

Juste un point, sur la rue Oscar Roty où il y avait l'association Aurore que vous connaissez bien et qui fait un excellent travail d'ailleurs et qui regrette de devoir partir de la rue Oscar Roty, le SAMU social va s'installer avec 77 lits. Ce que je regrette moi et ce que nous avons dit à la Ville, c'est que les travaux

commencent maintenant alors que c'était là aussi un établissement, des salles qui auraient pu être utilisées au moins cet hiver pour cet usage et que les travaux ne commencent qu'au mois de février ou au mois de mars. Je le dis au passage.

Deuxièmement, j'ai demandé aussi pour nourrir le mieux possible ces personnes, que le restaurant administratif de la Mairie du 15ème leur soit ouvert le soir et que le midi on puisse leur livrer les 70 à 80 repas qui ne sont pas consommés chaque jour et qui doivent être jetés, malheureusement, pour des raisons d'hygiène, je le sais bien, oui, des raisons sanitaires, d'accord mais quand il y a la faim, quand il y a la nécessité, on essaie quand même de faire autrement et de trouver des solutions. Or, à la Mairie on se retranche toujours derrière des règlementations, des dispositions administratives qui font qu'on ne peut rien faire et pourtant nous essayons.

La Maison communale, je peux vous dire qu'on l'a fait de nous-mêmes et très vite pour pouvoir l'équiper en quelques jours ou quelques semaines à peine. Ce n'est pas 15 lits qui existent, d'ailleurs je vous signale que nous sommes 3 mairies à Paris à le faire, pas plus. Je vous signale que nous avons entre 12 et 15 personnes chaque nuit et que c'est le 115 et les maraudes de sécurité qui envoient les personnes.

Sylvie Ceyrac : Il y a à la fois des maraudes de proximité du 15ème qui ont des places et également le SAMU social qui occupe les places qui sont disponibles. Je voudrais quand même rappeler que les autres mairies qui ont ouvert des lits, n'ont pas ouvert 50 lits, c'est de l'ordre de 15, 20, cela dépend de la taille de la salle. On peut évidemment mettre les gens à 2, 3 ou 4 les uns sur les autres. Je pense que ce n'est pas tout à fait ce qui est souhaitable et sachez que les gens qui sont installés là depuis le début, ils y sont très heureux. Ils nous ont fait part de leur surprise d'être aussi bien accueillis, d'être aussi bien traités et ils veulent revenir soir après soir tant que c'est ouvert. J'ai dit tout l'hiver, mais c'est mis en place les soirs de grand froid.

Monsieur le Maire : Allez-y Madame Lalem.

Fatima Lalem : Explication de vote. Vraiment je déplore. J'entends bien tout ce que vous avez dit de ce qui est fait mais je déplore cette fin de non recevoir parce que c'est quelque chose qui se passe aujourd'hui, on a des températures qui vont jusqu'à moins six, je trouve ça un peu dur quand même comme réponse.

Monsieur le Maire : Pour le moment, on a 15 places, il y a 11 personnes. Il reste encore des lits, donc on lance un appel à la population.

Nous allons mettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? La gauche. Qui est contre ? NPPV.

◊

32. Vœu au Maire de Paris relatif au financement des illuminations par les associations de commerçants du 15ème arrondissement, présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je tenais tout d'abord à adresser mes remerciements à Philippe Goujon pour la solution qu'il a apportée au problème très important que nous avons eu cette année au mois de septembre. Je m'explique. En 2008, j'étais déjà intervenu dans notre assemblée pour dire que la situation de diminution des subventions mettait en péril les illuminations et nous avions perdu les illuminations de la rue de la Croix-Nivert. En 2009, ce fut la rue du Théâtre. La Ville ayant encore diminué ses subventions, cette année, aucune des grandes associations, sauf la rue du Commerce, ne voulait illuminer. Il a fallu que Philippe Goujon trouve des financements complémentaires pour que 3 associations fassent des illuminations. Nous avons encore perdu Félix Faure.

Cette situation ne peut pas perdurer. Il faut clarifier les choses. Il faut que la municipalité soit en harmonie avec elle-même. Madame Cohen-Solal ne peut pas dire aux associations de commerçants d'aller chercher des sponsors et Monsieur le Maire de Paris dire le contraire en réunion publique.

D'autre part, il est impératif, eu égard aux contributions que versent les commerçants qui sont surtaxés aujourd'hui, eu égard à la crise, qu'il y ait une possibilité pour eux de retenir la population au moment des fêtes, dans les arrondissements. Voilà le sens du vœu qui vous est présenté.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Gayet. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Monsieur Gayet, vous abordez cette question sur un ton de dramatisation qui n'a pas lieu d'être, me semble-t-il, je pense qu'il faut relativiser tout ça. Pourquoi ? D'abord sur cette question du mécénat. Il n'y a pas de double langage entre les propos de Bertrand Delanoë et ceux de Madame Lyne Cohen-

Solal. Naturellement, le mécénat est une solution de financement et la Ville de Paris réitère l'invitation, aux associations de commerçants qui le souhaitent, à explorer cette piste-là.

Ce qu'a dit le Maire de Paris lorsqu'il est venu faire son compte-rendu de mandat dans le 15ème arrondissement, c'est qu'il y a eu une demande de financement par des entreprises privées dans un arrondissement que je ne citerai pas, qui s'apparentait, dirai-je, à un Noël de publicitaires, c'est-à-dire que c'aurait été un Noël « coca-cola » autrement dit et ça n'était pas souhaitable. Le Maire souhaitait en contre-exemple illustrer son propos en disant que lui, ce qu'il faisait pour Paris Plages, c'était une manifestation entièrement financée par le mécénat mais sans que celui-ci apparaisse de façon agressive ou visible sur le site puisqu'il n'y a pas un seul calicot d'entreprise sur les quais de Seine au moment de Paris Plages.

Sur la subvention qui a été prévue pour les associations, d'abord parisiennes et ensuite nous viendrons à celles du 15ème arrondissement, la Ville poursuit l'effort à hauteur de 30 % environ de la totalité du coût des illuminations.

Gérard Gayet : Non, c'est faux.

Gilles Alayrac : Je vais illustrer mon propos, les subventions qui sont prévues pour les associations qui ont déposé leur demande ne seront pas en baisse, qu'il s'agisse de Vaugirard-Convention, de Village Saint-Charles ou de rue du Commerce, ils toucheront, c'est ce que nous a précisé le Cabinet de Lyne Cohen-Solal, le même montant que ce qu'ils ont touché l'année dernière. Là où il peut y avoir un problème, c'est celui de l'association de la rue Lecourbe où il y a une légère baisse mais on nous dit que le devis qui a été fourni à la Ville était lui-même revu en baisse, c'est-à-dire 29.000 euros contre 33.000 euros l'année précédente.

Je terminerai mon propos en disant que pour cette année la Ville reconduit la même enveloppe que l'année dernière. Ne dites pas que c'est faux. La somme qui a été votée ou qui va l'être, s'élève à 791.000 euros comme l'année dernière. Il s'agit d'une somme considérable pour une manifestation de cette nature. Je voudrais quand même dire qu'il y a 83 associations subventionnées, que nous avons de plus en plus de demandes de subventions qui émanent de ces associations et que la Ville fait là un effort tout à fait énorme d'autant plus qu'elle est la seule à contribuer à cette dépense et je signale, mes chers collègues, que la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, elle, ne participe pas. Donc on peut rendre hommage à la Ville de Paris lorsqu'elle fait un effort, même si elle le fait dans un contexte budgétaire contraint.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Alayrac. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Je voulais faire une observation du juriste que je suis et qui sait entendre les mots. Vous n'avez pas dit 30 % Monsieur, vous avez dit environ 30 %. Ce qui veut dire que quand on regarde la réalité les subventions sont entre 23 et 28 %. Pourquoi 23 % à telle association, pourquoi 28 % à telle autre ? Allez savoir. C'est le fait du prince. On voudrait des règles objectives et une augmentation de ces subventions si vous voulez que les commerçants continuent à illuminer les rues du 15ème. Merci.

Monsieur le Maire : Je voudrais ajouter que cette année de nombreuses associations, puisque la subvention de la Ville avait beaucoup baissé l'année dernière, avaient prévu de ne pas faire d'illuminations. J'ai dû donc faire des réunions de crise ici en Mairie avec les Présidents d'associations, avec Monsieur Gayet et Monsieur Barrier pour voir comment changer les choses parce que ma volonté était que les illuminations se fassent comme elles se sont toujours fait, depuis longtemps en tout cas.

Le mécénat, bien sûr que nous l'avons sollicité mais il est plus facile pour le Maire de Paris de trouver du mécénat pour Paris Plages, les sociétés mécènes se retrouvant dans toute la presse même s'il n'y a pas de calicot, que pour la rue de la Convention ou la rue Vouillé. En revanche, ce qui pourrait être fait, si le Maire de Paris a des « reliquats » de mécénat pour Paris Plages ou d'autres opérations, il pourrait les redistribuer aux associations.

En tout cas, si les associations de commerçants, qui font un travail très difficile, surtout en période de crise où les commerçants ont plutôt tendance à moins continuer à financer que plus, ont réussi néanmoins à faire ces illuminations, c'est parce que, je dois le dire, j'ai moi-même obtenu des financements sur la réserve parlementaire de plus de 20.000 euros, 15.000 euros pour la rue Lecourbe sinon elle n'était illuminée qu'à moitié, 7.000 euros pour la rue Vaugirard - Convention sinon elle n'était pas illuminée, 5.000 euros pour la rue Saint-Charles qui ne voulait pas faire d'illuminations et dont la Présidente voulait même démissionner, baissant les bras. Je pourrais multiplier les exemples. Je n'ai pas vocation non plus à me substituer à la Ville en finançant moi-même des opérations que la Ville doit financer et qu'elle a toujours financées.

Nous allons mettre ce vœu aux voix. Pour ? Contre ? La gauche vote contre ? NPPV ? Donc la gauche vote NPPV. Adopté. Merci.

◇

34. Vœu au Maire de Paris relatif aux fermetures successives du gymnase Burgard, présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Nous avons dans le 15ème arrondissement un équipement sportif fantôme, il s'agit d'un équipement pourtant important, c'est un gymnase de type C, c'est-à-dire le plus grand type d'équipement sportif en type de gymnase.

Cet équipement, depuis 1999, subit à chaque intempérie importante une fermeture pour cause d'inondation. C'est une situation complexe liée à des défauts de conception mais à chaque fois que la pluie se produit, le gymnase est fermé, l'accessibilité n'est plus maintenue puisque l'ascenseur tombe en panne et les seules réponses que nous avons de la Direction de la Jeunesse et des Sports sont un renvoi systématique aux querelles d'experts liées à la construction et à la multipropriété dans laquelle se situe ce gymnase.

Nous demandons donc au Maire de Paris de faire en sorte que, dans les meilleurs délais, ce gymnase puisse permettre aux associations qui l'occupent de pratiquer le sport toute l'année et pas seulement aux beaux jours.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je crois que Monsieur Loriau n'est pas infondé à poser effectivement cette question et cette préoccupation, mon cher collègue, nous la partageons nous aussi.

Chacun sait que ce gymnase a été construit sous une dalle qui fait office de jardin et qui appartient à une SCI, la SCI 255 rue de Vaugirard, qui est propriétaire de l'ensemble immobilier 255 et 257 rue de Vaugirard. Les infiltrations ne sont pas récentes, elles ont débuté en 1997 et la Ville, pour sa part, Monsieur Loriau s'en rappelle peut-être, a déjà assumé au cours d'une expertise, dont je vais dire un mot, la réfection de verrières qui généraient de faibles infiltrations contre les voiles à l'intérieur du gymnase mais il n'y avait pas d'écoulements importants.

Ce qu'il faut noter, c'est la multitude des parties qui sont mises en cause. Il n'y a pas simplement la Ville, il y a aussi la SCI qui est propriétaire de l'ensemble immobilier, je l'ai dit, il y a la Fédération Nationale de la Mutualité Française, il y a l'hôtel Novotel, la compagnie d'assurances Axa Courtage, il y a la S.A. Soprema

dont le rôle n'est pas clairement défini mais qui aurait été, semble-t-il, l'entreprise chargée des travaux d'isolement et d'étanchéité de la terrasse et enfin la compagnie d'assurances Axa Global Risques qui est l'assureur de Soprema. Donc on est face à une situation très alambiquée, très complexe. Une expertise a été lancée sur demande de la Ville de Paris et vous pourrez effectivement utilement, mes chers collègues, poser la question au Maire de Paris pour en connaître les conclusions. Nous ne les connaissons pas nous-mêmes mais en tout cas je ne suis pas certain que la Ville de Paris puisse être mise en cause après ce que j'ai dit. En effet, je ne vois pas pourquoi elle serait responsable dans le sens où elle n'est pas propriétaire. En tout cas, on ne s'opposera pas à ce que vous posiez cette question et nous ne prendrons pas part au vote de votre vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Saluons l'effort de Monsieur Alayrac qui se fait le porte-parole du service juridique de la Mairie de Paris mais je pense que ce qui compte pour nous, plutôt que de se réfugier derrière des procédures administratives, des contentieux et autres, c'est de faire en sorte que ce gymnase puisse être mis à la disposition des sportifs alors que depuis des années il connaît des difficultés et la que Ville qui est la collectivité publique avance les fonds de réparation de ce gymnase et qu'ensuite elle traine au contentieux les autres collectivités et les entreprises et les associations.

Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? NPPV pour la gauche. Adopté. Merci.

◊

Quelques informations pour terminer. Les prochains conseils d'arrondissement auront lieu, pour la première partie de l'année 2011, le 31 janvier, le 21 mars, le 9 mai, le 6 juin et le 4 juillet.

Il me reste, puisque c'est notre dernier conseil de l'année, à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année sauf que j'aurai l'occasion de vous le faire, bien sûr, lors du CICA et je vous appelle à participer au CICA qui aura lieu jeudi 9 décembre sur Beaugrenelle. La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

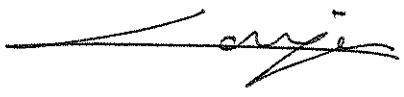

Philippe GOUJON
Député de Paris